

deux copies - exp.

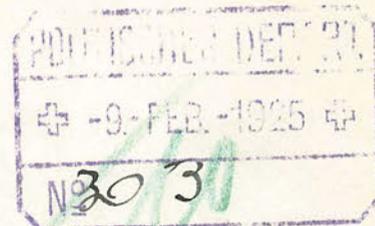
47

Légation de Chine
à
Berne

Berne, le 7 Février 1925.

No 6II.

Affaires étrangères
8.2.25. m



Monsieur le Conseiller Fédéral,

Vorakm.

En réponse à votre lettre No Ad No 594,596, du 14 Août dernier au sujet du Traité d'amitié conclu entre La Chine et la Suisse le 13 Juin 1918, j'ai l'honneur, au nom de mon Gouvernement, de vous communiquer ce qui suit:

Dans la lettre ci-dessus mentionnée, vous avez déclaré que le Conseil Fédéral ne possède pas les pouvoirs constitutionnels l'autorisant à modifier par un simple échange de notes une convention internationale. Le Gouvernement de la République est d'avis que l'annexe d'un traité n'ayant pas le même caractère que celui du traité même, des moyens propres de résolution pourraient quand même être trouvés. Si le Conseil Fédéral était vraiment disposé à renoncer à la juridiction consulaire en Chine, la Déclaration annexée au Traité d'amitié pourrait être modifiée par la procédure de révision. Quant au Gouvernement de la République, il se heurtera à des difficultés en appliquant le traité dont le premier alinéa de la Déclaration annexée a été rejetée par le Parlement.

Se basant sur les relations amicales existant entre la Confédération Suisse et la République de Chine et du fait que les ressortissants suisses résidant en Chine sont en nombre très restreint, le Gouvernement de la République exprime l'espoir que les Autorités de la Confédération voudront bien soumettre la question à

un

à Monsieur le Conseiller Fédéral Motta,



Légation de Chine
à
Berne

un nouvel examen afin que le premier alinéa de la Déclaration annexée au Traité d'amitié conclu entre la Chine et la Suisse soit révisé dans l'intérêt du développement des rapports amicaux entre les deux pays.

Tant que cette question ne sera pas tranchée, le Gouvernement de la République continue à n'être pas en mesure d'étendre à la Principauté de Lichtenstein le bénéfice du Traité d'amitié conclu entre la Chine et la Suisse le 13 Juin 1918.

Veillez agréer, Monsieur le Conseiller Fédéral, l'assurance de ma haute considération.

